



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
Coordination et Animation Territoriale**

Procès verbal

Mission Foncier

Affaire suivie par :
foncier@guyane.pref.gouv.fr

Cayenne, le **31 MAI 2023**

Procès verbal de la séance du 14 Mars 2023

Objet : Commission d'attribution foncière pour l'aménagement et la mise en valeur agricole des terres domaniales sur la commune de Montsinéry-Tonnegrade.

Président :

M. Mathieu GATINEAU, secrétaire général des services de l'État en Guyane, représentant le Préfet

En qualité de membres :

M. Marc WAYA, représentant le directeur régional des finances publiques

M. Patrice PONCET, directeur général adjoint des territoires et de la mer, accompagné de Cécile TRUONG

M. Albert SIONG, président de la Chambre d'agriculture, accompagné de Pierre YANG

M. Patrick LABEAU, représentant la Commune de Montsinéry-Tonnegrade

Au titre du secrétariat : la Mission Foncier

- M. Julien BRENCKLE ; Chargé de Mission
- M. Thomas REQUILLART ; Adjoint à la Directrice

Le quorum étant atteint, la commission prévue à l'article D.5141-7 du Code général de la propriété des personnes publiques a examiné et émis un avis sur les dossiers suivants dont la parcelle est située sur la commune de Montsinéry-Tonnegrade.

DOSSIER PRÉSENTÉ	VOTES	AVIS DE LA COMMISSION	MOTIVATION
Dossier 50081 : Mme Ana Lucia COUTINHO DE ALMEIDA Bail emphytéotique : Installation Surface demandée : 8,3 Ha Parcelle cadastrale : AZ 498/BD 41	Membres : Favorable : 5	Favorable	Agricultrice diplômée
Dossier 50074 : Mme Mélissa ELIAZORD Bail emphytéotique : Installation Surface demandée : 1,27 Ha Parcelle cadastrale : AZ 144	Membres : Favorable : 5 Commentaires : les services de l'État indiquent qu'un courrier de rappel sera adressé à la demandeuse pour l'informer de l'obligation de devenir agricultrice à titre principal pour bénéficier de la cession gratuite à l'issue de la concession.	Favorable pour une concession agricole	Jeune diplômée
Dossier 50078 : M. Vincent JOSLIN Bail emphytéotique : Installation Surface demandée : 2,38 Ha Parcelle cadastrale : BE 249	Membres : Ajournement : 5 Commentaires : la Chambre d'agriculture informe les membres de la commission que suite à la visite conjointe effectuée avec le demandeur, ce dernier souhaite solliciter une localisation différente car la topographie ne convient pas à son projet.	Ajournement	A la demande du pétitionnaire qui souhaite relocaliser sa demande sur une parcelle dont la topographie correspond mieux à son projet

Le président de séance

Pour le préfet, le sous-préfet
secrétaire général des services de l'État


Mathieu GATINEAU